Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 035-213500572-20260715-2026_063-DE

MAIRIE DE LA CHAPELLE-BOUËXIC
Délibération n°2026_63
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le 7 Juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de LA CHAPELLE-BOUEXIC légalement convoqué (convocation du 1 Juillet 2026) s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Mr MORAZIN Roger, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Etaient présents : MORAZIN Roger, RUAULT-DUBORD Marie-Claire, LARCHER Ghislaine, SOULAINE Franck, CANEAU Evrard, TESSIER David, MAFILLE Lauriane, SALMON Patrice (arrivée à 19h13), NICOLON Lucie, JUPIN Mathie, CLAUSENER Sophie, FRANGEUL Marsida, GAILLARD Cyril, CELBERT Jean-François, HOUSSAIS Sylvie, RICORDEL Cécile, GUEHO Fabrice.
Absents excusés : ROBIN Emeryc,
CHAUDAGNE Michel a donné pouvoir à Mme RUAULT DUBORD Marie-Claire.
Secrétaire de séance : Lauriane MAFILLE.

Objet : Renouvellement de l'adhésion pour l'Espace Numérique de Travail à l'Ecole de la Roche Pourprée.

Monsieur Le Maire fait part au Conseil Municipal du souhait de l'équipe enseignante de renouveler l'adhésion à l'Espace Numérique de Travail, permettant de disposer d'outils sécurisés tels que :

- un **blog** : Les élèves ou les enseignants peuvent écrire des articles et ajouter des commentaires sur les articles publiés. Les parents peuvent prendre connaissance de ce qui est publié sur le blog (ex. de courts articles sur des travaux réalisés en classe, avec des photos et des vidéos). Les enseignants pourront aussi y ajouter des compléments des éléments abordés en classe ou des liens vers des sites internet qu'ils jugent intéressants.
- Un **calendrier** : Les événements marquants y seront consignés : sorties, etc.
- **Un carnet de liaison** et un **cahier de texte** : Il permet aux enseignants de passer des informations et aux parents de les signer en ligne. Ce module ne remplace pas le cahier de liaison ou le cahier de texte papier.
- **Un espace de stockage de documents** : C'est l'endroit où peuvent être déposés des documents.
- **Une messagerie** : Elle permet aux élèves d'échanger sur **les sujets qui leur tiennent à cœur** tout en mettant en pratique les règles de citoyenneté numérique et d'orthographe.

Le déploiement d'un ENT (Espace Numérique de Travail) dans une école doit se faire en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (articles 13 et 14 du RGPD) et s'opère sous la responsabilité conjointe de la collectivité, du DASEN de l'Ille-et-Vilaine et de l'académie de Rennes. Elle est encadrée par une convention.
Le Coût annuel de cet ENT s'élève à 2 € par élève.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.
Après en avoir délibéré et procédé au vote à main levée, les résultats ont été les suivants :

Présents : 16
Votants : 17 dont 1 pouvoir
Pour : 17 dont 1 pouvoir
Contre : 0
Abstention : 1
Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

- De renouveler l'adhésion à partir de la rentrée 2026.
-De participer à hauteur de 2 € par enfant inscrit à la rentrée de Septembre 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les différents documents inhérents à la mise en place de l'Espace Numérique de Travail.

Fait à La Chapelle-Bouexic,
15 Juillet 2026
Le Maire,
Roger MORAZIN